

Ces fêtes où on loue des « nains »

Le recours à des personnes de petite taille pour « pimenter » des soirées se développe, de plus en plus, en Europe. Des pratiques qui posent des problèmes moraux et légaux

On ne fête pas ses 18 ans tous les jours. C'est ce qu'a dû se dire Lamine Yamal, footballeur star du FC Barcelone, lorsque, au mois de juillet, il a loué les services de personnes de petite taille pour danser, servir des boissons, faire des tours de magie, bref, pimenter la « fiesta » organisée en Espagne. La nouvelle a déclenché un tollé. L'Association espagnole des personnes atteintes d'achondroplasie et autres dysplasies (l'achondroplasie est une maladie osseuse dont souffrent près de 90 % des personnes atteintes de nanisme) a porté plainte. Une démarche symbolique : si une loi espagnole, adoptée en 2023, interdit d'organiser des spectacles ou activités récréatives dans lesquels des personnes porteuses de handicap seraient utilisées pour susciter les moqueries, aucune sanction n'est prévue pour les contrevenants.

L'affaire aurait pu se résumer au caprice d'un gamain devenu très riche et adulé, mais son retentissement a fait sortir de l'ombre une réalité méconnue : il est possible d'engager des personnes atteintes de nanisme pour s'amuser. « Cela n'a rien d'un épiphénomène », déplore Violette Viannay, présidente de l'Association des personnes de petite taille (APPT). La jeune femme confie sa colère de recevoir « au moins une fois par mois » des demandes de « location de nain ».

Sur Internet, les offres se bousculent. « Vous souhaitez offrir un nain à domicile ? » ; « Louez un nain pour faire rire ou faire peur » ; « Location de nains mâles »... A lire ces annonces, on se dit d'abord qu'il y a une erreur, qu'on parle là d'objets ou d'animaux. Il s'agit pourtant de vraies personnes, « à louer » pour animer des anniversaires, d'adultes et d'enfants, des fêtes entre collègues, des enterrements de vie de garçon (EVG) ou de jeune fille. Avec, chaque fois, la promesse d'une « expérience inoubliable » et de « fous rires garantis ». Quelles sont donc ces « prestations » qui suscitent tant d'hilarité ? Les sites en question, français et étrangers, font des suggestions, mais le client est roi, qui peut donc laisser libre cours à son imagination. Qu'il ait envie de se payer ou d'offrir un mini-Superman, une Schtroumpfette ou un lutin de Noël, ses moindres « fantasmes » seront suivis à la lettre.

« CHACUN EST LIBRE DE SON CORPS »

La clientèle étant en majorité masculine, les EVG, surtout, ont leurs spécialités. Les amis du futur marié – chargés du programme des festivités – ont le choix parmi une foule d'activités, du canyoning à la conduite d'un tank, en passant par un « strip-tease rapproché dans une limousine ». Ils ont aussi la possibilité de lui faire la surprise d'une animation avec un « nain » : le strip-tease d'une « naine encombrante », un réveil au saut du lit par une femme de petite taille en tenue légère, ou un « nain encombrant » (lui aussi), car menotté par surprise à son poignet : forcément, il va le suivre partout, « même aux toilettes », sous les rires des copains.

« Nous avons toujours un guide présent, garant du respect et de la sécurité de nos animateurs », assure, lors d'un entretien vidéo avec *Le Monde*, Rasmus Christiansen, co-PDG de la société anglo-danoise Pissup Voyages. Ce leader du marché européen de séjours festifs clés en main organise principalement des EVG dans différentes grandes villes : Paris, Strasbourg, Barcelone, Budapest... Le trentenaire précise que les animations par des personnes de petite taille ne sont pas les plus demandées ; et d'avouer tout de go qu'il ne lui viendrait pas à l'esprit de louer lui-même leurs services, ne sachant pas « en quoi cela peut être amusant ». Lorsqu'on l'interroge sur les

strip-teases privés assurés par une « naine », il semble un peu gêné aux entournures, arguant ne pas connaître la liste complète des 4 000 offres au catalogue de sa société.

En France, où les personnes de petite taille sont au nombre de 10 000 environ, le site des Productions Rino Baldi, stipule, lui, à la catégorie « artistes de petite taille » : « Pas de strip-tease. » « Parce que nos deux artistes atteints de nanisme ne le font pas, admet Lucie (elle n'a pas souhaité donner son nom de famille), cheffe de projet artistique pour cette agence événementielle française basée à Lyon. Mais chacun est libre de son corps : s'ils étaient d'accord pour le strip-tease, on le proposerait. » Pour éviter les clients peu respectueux, chaque appel requérant les services des deux animateurs en question est « filtré », l'agence se réservant le droit de refuser si elle sent que « ça pourrait déraper », résume Lucie ; et elle tient au terme « artiste », insiste-t-elle, expliquant qu'ils ont le statut d'intermittent du spectacle.

« Mais ce ne sont pas des artistes, s'agace Violette Viannay. Pour la plupart, ils sont engagés uniquement parce qu'ils sont "nains", et non pour leurs talents. » Pas tous, rétorque Sonia Derory. Cette comédienne de 42 ans s'est inscrite dans plusieurs agences d'événementiel « pour pouvoir être référencée » sur les moteurs de recherche, avoir une visibilité auprès des directeurs de casting pour des rôles au cinéma ou dans des publicités. Oui, elle se prête à ces surprises « bon enfant », comme sortir d'un faux gâteau déguisée en Catwoman ou déambuler dans la rue en costume de Minnie auprès du futur marié – accoutré, lui, en préservatif. « Je joue un rôle, j'entre dans la peau du personnage ! », justifie-t-elle, ajoutant que les soirées se terminent parfois autour d'un verre avec les clients, « plutôt bienvenus », qui lui posent des questions sur son handicap.

Il n'y a rien de « malsain » dans ces petits numéros, estime le comédien belge Senen Rodriguez Diaz, assurant ne pas comprendre la polémique autour de l'anniversaire de Lamine Yamal. Pour lui, des personnes de petite taille ont mis de l'animation dans la fête, rien de plus. Cet homme de 55 ans a un emploi salarié, mais il apparaît aussi à l'écran dans de petits rôles, des publicités, et anime des soirées, en Belgique et en France. Il voit là des occasions de rencontrer du monde, de voyager. Et de se faire un peu d'argent. Sébastien Renaud, animateur territorial à La Roche-sur-Yon, confirme : « A 400 euros la soirée », difficile de refuser. Recruté il y a quelques années pour assurer des animations dans des discothèques, il a, depuis, cessé cette activité. « Ce qui intéressait l'organisateur, c'était uniquement mon 1,38 mètre », se souvient ce barbu au sourire jovial, âgé de 45 ans.

Le « job » n'est pas compliqué : se dandiner, asperger l'assistance de mousseux, amuser la galerie trois fois quinze minutes entre 23 heures et 5 heures, en costume de Ted, l'ourson du film du même nom (réalisé par Seth MacFarlane, en 2012). Sébastien Renaud raconte les loges avec alcool, cannabis et cocaïne à volonté, « pour qu'on se désinhibe et qu'on accepte un peu tout ». S'il ne touche pas à la drogue, il avoue avoir fini les soirées « assez alcoolisées ». Et se souvient aussi des « mains baladeuses » des clients – après tout, le célèbre ourson est connu pour ses penchants lubriques. Mais personne ne cherche à savoir qui se trouve dans le déguisement en peluche où l'on crève de chaud. A l'aube, il repart avec ses billets glissés dans une enveloppe, et un « sentiment de malaise ». « Je faisais ça pour l'argent, mais je n'étais pas très fier de moi », reconnaît-il.

Sur la question de la rémunération, tant les agences que les animateurs sollicités

s'abstiennent de répondre. Et pour cause : selon plusieurs sources liées au milieu de l'événementiel, la prestation, rémunérée entre 100 et 350 euros, est, « dans la majorité des cas », non déclarée.

Argent ou pas, lorsqu'on lui propose d'enfiler un slip léopard pour incarner, à visage découvert, un mini-Tarzan du dance floor, Sébastien Renaud refuse. La peur d'être reconnu. Il ne réitérera jamais l'expérience. Depuis, il s'active au sein de l'APPT. Il partage son témoignage sur son handicap dans *Pour quelques centimètres en moins* (sous la direction de l'APPT, à paraître le 15 janvier 2026, Le Cherche Midi, 360 pages, 19,80 euros). L'ouvrage rassemble des points de vue de personnalités et des portraits de personnes de petite taille afin de changer leur image dans la société.

PRÉSERVER LA DIGNITÉ HUMAINE

Sébastien Renaud admet aujourd'hui avoir tardé à prendre conscience, à l'époque, de cette image, et du « cliché véhiculé par ce rôle » d'amuseur : celui du « petit nain » rigolo, de l'éternel bouffon ». On pense alors à ces hommes et femmes, devenus, en d'autres temps, les jouets des rois et des nobles, exhibés comme des singes savants. L'un d'eux, le Polonais Joseph Boruwlaski, célèbre pour avoir rédigé ses mémoires en 1788, avait même été rebaptisé « Joujou » par sa maîtresse.

« On traite ces personnes comme si elles n'étaient pas capables de sensibilité, comme des objets, en somme », analyse Michela Marzano, directrice de l'UFR Sciences humaines et sociales de l'université Paris Cité. La professeure de philosophie fait le parallèle avec les Africains présentés tels des animaux dans les Expositions universelles, au début du XX^e siècle. D'après elle, le mécanisme à l'œuvre est un mélange d'attraction et de répulsion : attraction, car la personne que l'on a en face de soi est un être humain différent de la norme, mais pas assez difforme pour susciter le dégoût ; répulsion, car la différence suscite la peur. Et, en riant, « on met à distance cette peur, et à la fois on se rassure sur notre propre normalité », conclut M^{me} Marzano.

« Si on rit avec moi et non de moi, il n'y a pas de problème », argumente en retour Sonia Derory. Ses limites ? L'atteinte à son intégrité

physique. D'où son refus, par exemple, des strip-teases. Mais, ajoute-t-elle, les femmes, pas seulement les « naines », sont parfois contraintes d'accepter « de faire certaines choses dégradantes » pour gagner leur vie.

Préserver la dignité humaine, c'est bien la finalité d'un arrêt rendu en 1995 par le Conseil d'Etat interdisant le « lancer de nain », un « divertissement » venu des Etats-Unis. L'affaire avait alors été médiatisée, l'institution ayant établi, de façon inédite, que le respect de l'ordre public comprenait celui de la dignité humaine. Les animateurs de petite taille arguaient, eux, que, étant consentants, ils avaient toute liberté de disposer d'eux-mêmes. Un raisonnement repris par Sonia Derory : « Les personnes naines ont toute leur tête ! », défend-elle.

« La liberté et le consentement ne peuvent être les seuls critères de légitimité, fait valoir Muriel Fabre-Magnan, professeure de droit privé à l'université Paris-1. Et le droit ne sert pas à cautionner des comportements transgressifs. Si on avait pris des personnes noires, juives ou arabes pour les lancer, on ne se serait pas posé la question de leur consentement. Le fait qu'elles aient été d'accord pour être l'objet de discrimination n'aurait pas été l'argument pour légitimer ce fait de discrimination. » Reste qu'il peut s'avérer compliqué, dans le cas des animations par des personnes atteintes de nanisme, de définir où s'arrête la plaisanterie et où commence l'atteinte à la dignité. Et ces soirées étant souvent organisées dans un cadre privé, impossible de savoir ce qu'il s'y passe.

Pour Violette Viannay, les « responsables » de cette situation ne sont pas ceux et celles qui essaient de gagner leur vie comme ils le peuvent, mais les « institutions, car elles ne mettent pas de garde-fous » à ces activités. La clé du problème réside, selon la présidente de l'APPT, dans la difficulté pour les personnes porteuses de ce handicap à être traitées avec respect, à faire partie intégrante de la société. L'important, soutient-elle, ce n'est pas de savoir si on les empêche ou non d'être « lancées » ou menottées, mais de savoir pourquoi elles n'arrivent pas à trouver un autre travail. Un emploi dans lequel elles n'auraient pas forcément besoin de faire rire. ■

VALÉRIE LÉPINE



ALE+ALE